



**DiH**  
**Mouvement de Protestation Civique**

**Siège social**  
Mairie, 43400 Chambon sur Lignon  
CCP n° 2583 03 W – CLERMONT

\*

Site : <http://d.i.h.free.fr/>  
Courriel : GeCharlionet@aol.com

\*

### Composition du Bureau

- Geneviève Charlionet : présidente
- Nicole Beydon – Dallenbach :  
vice présidente
- Christiane Brottes : trésorière
- Michel Riffard : délégué à Tence

## La Lettre de DiH

Jun 2013

*« Sur les barrages militaires,  
tu n'es plus ni de droite ni de gauche.  
Tu es comme Dieu  
et tu en veux aux gens  
qui t'ont mis dans cette situation,  
alors tu les traites  
comme des animaux. »*

Elik Elhanan

Ancien parachutiste de l'armée israélienne  
(Association Combattants pour la Paix)

\*

*« Si nous voulons rester démocratiques  
nous ne pouvons pas  
en rester à l'idéologie  
de l'exclusivité juive  
sur cette terre [de Palestine] »*

Eitan Bronstein

(Association Zochrot)

### Sommaire

- Lettre ouverte à l'ambassadeur d'Israël en visite au Chambon : p1 et 2
- L'ambassadeur avait déjà reçu un courrier en février : p3
- Des cueilleurs d'olives viennent nous raconter : p4
- La conférence de Jean Rouveyrol sur l'emploi est reportée en 2014.

\*

Les citations ci-contre sont extraites d'une brochure édifiante de 24 pages « **Le Défi de la Paix** » disponible au CCFD – Terre Solidaire, 4 rue Jean-Lantier, 75001 Paris. Tel : 01 44 82 80 00  
[www.ccfid-terresolidaire.org](http://www.ccfid-terresolidaire.org)

### Dernière info :

Prochain bulletin en septembre pour la convocation à l'AG du 12 octobre

Il est remarquable de voir des organisations d'obédiences aussi diverses (p2 second §) avoir le même souci d'honnêteté intellectuelle pour témoigner du conflit israélo-palestinien. A nous maintenant de faire passer l'information. Chers amis bonne lecture et à bientôt. G. Charlionet

## DiH - Mouvement de protestation civique

Association loi 1901 reconnue d'intérêt général  
Membre de la Coalition française pour la Cour Pénale Internationale  
Membre de la Coordination pour l'éducation à la non-violence et à la Paix  
Siège social : Mairie, 43400 Le Chambon-sur-Lignon

Le Chambon-sur-Lignon 27 mai 2013

Monsieur l'Ambassadeur  
Ambassade d'Israël en France  
3 rue Rabelais  
75008 PARIS

Objet : inauguration du Lieu de mémoire dans le contexte de nos combats pour l'application du droit.

Monsieur l'Ambassadeur,

Un courrier vous avait déjà été adressé le 16 février dernier pour que vous transmettiez notre protestation concernant la détention administrative utilisée par votre gouvernement.

→

Cette lettre (copie ci-joint pour mémoire) avait également été envoyée à Tel Aviv au ministre de la défense Ehud Barak. Elle est restée sans réponse.

Or, parmi les 170 détenus sans inculpation, des hommes étaient en grève de la faim pour dénoncer leur détention arbitraire. Ils demandaient à être libérés ou jugés.

Que sont-ils devenus ?

Au début de cette année avait lieu à Paris au siège d'Amnesty International (AI) une rencontre avec Shawan Jabarin, directeur de « Al Hag » - le droit en arabe – ONG palestinienne unanimement respectée dans le monde par les défenseurs du droit. **Il a été détenu 9 ans sans inculpation, sans jugement.** Cette rencontre avait été voulue par ces organisations qui nous informent : L'ACAT, AI, France-Palestine-Solidarité, la Ligue des Droits de l'Homme et la Plateforme des ONG françaises avec laquelle travaille le CCFD-Terre Solidaire.

Shawan Jabarin témoigne de son emprisonnement arbitraire sur la base de preuves inexistantes qualifiées de « secrètes » par l'armée israélienne. Au départ le détenu est emprisonné pour une période de 6 mois renouvelable indéfiniment et dont le nouvel ordre de détention peut être prononcé le jour même de la libération initialement prévue....

Sans explication.

Monsieur l'Ambassadeur nous n'avons pas envie de poursuivre en évoquant les mauvais traitements et les humiliations subies par les prisonniers. Ni parler de l'eau qu'Israël confisque, ni des colonies, ni du mépris des décisions onusiennes.

Mais vous devez comprendre le sentiment de gêne que suscite votre venue au Chambon pour l'inauguration du musée.

Certes, votre visite est strictement d'ordre privé ont assuré nos élus. Il n'y aura ni discours ni drapeau ni hymne israéliens.

### **Mais alors quel sens donner à votre présence ?**

La seule parole qui n'offenserait pas serait :

*Conscient que le conflit israélo-palestinien favorise de part et d'autre la haine et les fanatismes religieux et politiques et constitue un risque mortel pour le Moyen-Orient et l'humanité toute entière,*

*Conscient que les négociations pour la paix n'aboutiront que si elles sont suivies par des Sages d'Orient et d'Occident qui, avec les élites palestiniennes et israéliennes devront superviser les travaux économique- écologiques,*

*Sachant que les politiques s'affronteront et auront besoin de temps et de printemps, et néanmoins soucieux que la marche vers la paix ne faiblisse pas,*

***Je vous annonce que les prisonniers palestiniens pour lesquels vous nous avez interpellés ont été libérés et la détention sans jugement supprimée.***

Voilà ce qui donnerait du sens à votre présence Monsieur l'Ambassadeur, et nous permettrait de vous assurer de notre haute et très respectueuse considération.

La présidente

Monsieur l'Ambassadeur  
 Ambassade d'Israël en France  
 3 rue Rabelais  
 75008 PARIS

Objet : La détention administrative conformément au Droit international ne doit pas être un moyen de répression.

Monsieur l'Ambassadeur,

Le mouvement que je préside tient le plus grand compte des rapports des organisations de défense des Droits de l'homme telles que la Fédération internationale des Droits de l'homme, Amnesty international et l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (ACAT) dont plusieurs adhérents de notre association sont membres.

Ce mois-ci, dans les « Appels urgents », l'ACAT révèle le cas de 5 Palestiniens en détention administrative dans les prisons israéliennes. Il s'agit de : Samer Issawi, Jafaar Ezzedine, Tareq Qaadani, Ayman Sharwaneh et Oday Kilani.

Ces cinq hommes sont en grève de la faim pour dénoncer leur détention arbitraire. Ils demandent d'être libérés ou jugés. Il y a urgence, leur vie est en danger.

Nous vous demandons de ne pas fermer les yeux sur le fait que l'Etat d'Israël a ratifié deux grands textes internationaux : la Convention contre la torture et les traitements cruels, inhumains ou dégradants et le Pacte sur les droits civils et politiques. Dans ce traité, notamment l'article 9 :

- Alinéa 1, précise : « *Nul ne peut faire l'objet d'une arrestation ou d'une détention arbitraires* »
- Alinéa 2 : « *Tout individu arrêté sera informé, au moment de son arrestation, des raisons de cette arrestation et recevra notification, **dans le plus court délai**, de toute accusation portée contre lui.* »
- Alinéa 3 : « *Tout individu arrêté ou détenu sera traduit **dans le plus court délai devant un juge** ... »*,
- Alinéa 4 : « *Quiconque se trouve privé de sa liberté ... a le droit **d'introduire un recours devant un tribunal** afin que celui-ci statue sans délai sur la légalité de sa détention et ordonne sa libération si la détention est illégale* ».

Ces grands principes ont force de loi dans votre pays puisque ils ont été ratifiés.

Comment, alors, comprendre que votre gouvernement, Monsieur l'Ambassadeur, puisse ne pas honorer sa signature en permettant que la détention administrative soit **renouvelable indéfiniment** sans que l'inculpé et son avocat puissent avoir accès aux preuves tenues secrètes et à un tribunal impartial.

En décembre 2012, précise l'Appel Urgent de l'ACAT, les prisons israéliennes comptaient 178 détenus administratifs parmi lesquels 7 parlementaires cisjordanien favorables à la réconciliation entre le Hamas et le Fatah.

Consternés par tant de manquements au Droit et à la justice, les membres du bureau de notre association vous exhortent à faire pression sur votre gouvernement pour qu'il ait la lucidité d'aller à la source du conflit israélo-palestinien en respectant les résolutions onusiennes concernant notamment la ligne verte et l'Etat palestinien.

Recevez, Monsieur l'Ambassadeur, l'expression de notre haute considération.

La présidente

**DiH – Mouvement de Protestation Civique :**

# **1<sup>er</sup> rendez-vous de l'été**

**Vendredi 28 juin**

**à 20h30**

***Des cueilleurs d'olives  
témoignent***

**Salle Bastianou  
Chemin des Bretchs  
(face au musée)  
au Chambon-sur-Lignon**

*Le Collectif Palestine 43 travaille dans l'olivaie le matin.  
Le reste du temps les cueilleurs marchent, écoutent, notent,  
photographient  
en Cisjordanie, à Jérusalem, en Israël.  
De retour ils projettent leurs photos et racontent ...*

Exposé – débat – verre de l'amitié

**Vous êtes chaleureusement invités avec vos amis.**